



COMMUNIQUE PRESSE

THONON-LES-BAINS, 5 avril 2024

HOPITAUX DU LEMAN

Régulation des urgences de nuit en avril 2024

A l'issue de la période hivernale qui a été particulièrement soutenue pour les équipes des urgences des Hôpitaux du Léman, un sous-effectif médical temporaire contraint le service des urgences de l'établissement à devoir réguler fortement les urgences de nuit à partir de ce dimanche 7 avril et jusqu'à la fin du mois. La ligne de SMUR restera toutefois assurée tous les jours et 24 h/24.

LES URGENCES C'EST PAS UNE EVIDENCE

MES RÉFLEXES
avant de me déplacer

1 Je prends conseil auprès de **MON MÉDECIN** ou de **MON PHARMACIEN**

2 Je trouve un lieu de **CONSULTATION SANS RENDEZ-VOUS**

3 J'appelle **LE 15**

En effet, en cette fin de saison hivernale ayant fait l'objet d'un renfort en personnel médical, le service d'accueil des urgences des Hôpitaux du Léman se trouve en tension en matière de ressources humaines médicales les nuits des **7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 21, 24, 26 avril**.

La ligne de SMUR est assurée en permanence et les urgences vitales seront bien entendu prises en charge. En revanche, une régulation stricte des accès pour toute situation pouvant être différée au lendemain matin sera mise en place en lien avec le Centre 15.

Il est demandé à tous et toutes de faire preuve de bon sens et de responsabilité pour solliciter le service d'accueil des urgences uniquement pour des situations le nécessitant. Toute situation ne justifiant en rien de se rendre aux urgences du type renouvellement d'ordonnance, infection bénigne, douleur modérée après une chute etc... doit être remise à plus tard, mobiliser le médecin traitant ou une consultation sans rendez-vous voire un appel au 15 qui réorientera vers le type de soin et la temporalité adaptés.

En vous remerciant de votre compréhension.